

Les agriculteurs, de précieux alliés pour les Conservatoires d'espaces naturels

Les terres agricoles couvrent plus de la moitié du territoire national. Ces espaces, indispensables à la production de denrées alimentaires et façonnés par l'Homme depuis des siècles, abritent également une biodiversité à préserver. Les agriculteurs sont donc des partenaires incontournables pour la conservation des milieux naturels ouverts. C'est ainsi que les Conservatoires nouent quotidiennement des partenariats avec eux, chacun y trouvant des intérêts convergents.

Sauvegarder les espaces naturels au travers de l'activité agricole

Les pelouses sèches, les prairies maigres, les prairies inondables et les marais, hébergeant une grande partie des espèces animales et végétales menacées à l'échelle régionale, constituent la majorité des sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté.

Leur préservation durable passe par la mise en place d'une activité agricole adaptée en partenariat avec des éleveurs, via des baux ruraux à clauses environnementales, des conventions de pâturage ou de mise à disposition, intégrant des préconisations pour concilier activité agricole et préservation de la biodiversité : pâturage extensif, absence de fertilisation, fauche tardive, prise en compte de certaines espèces sensibles, etc.

Le bail rural à clauses environnementales

Cette forme de bail, introduite par la loi du 6 janvier 2006, est devenue pour les Conservatoires l'outil incontournable de contractualisation agricole.

Le bail rural à clauses environnementales a l'avantage d'assurer la sécurité du foncier pour l'agriculteur, de lui offrir la possibilité d'un loyer moindre et de garantir le respect de clauses environnementales quant aux modalités d'utilisation du terrain loué : absence de labour des prairies, de fertilisation, d'épandage de traitements chimiques, conduite du pâturage, etc.





Thomas Maurice et Lorette Vugier

Producteurs de fromages de chèvre et plantes aromatiques à Aubaine (21) Partenaires du Conservatoire de Bourgogne *via* une convention d'usage depuis 2015 sur «Les Moingeottes»

"Le soutien du Conservatoire nous est précieux "

Situés en haute vallée de l'Ouche, nous travaillons en **agriculture biologique sur 25 ha de prairies et landes remarquables dédiées à nos chèvres et à la cueillette sauvage**, et sur un

jardin destiné à la production de plantes aromatiques. Au-delà de la nécessité première de produire et de vivre de notre dur métier, la protection de la nature est l'une de nos préoccupations. Le Conservatoire de Bourgogne, que nous connaissions de nos vies professionnelles antérieures, nous épaule ainsi, notamment pour protéger la **Gentiane et l'Azuré de la croisette** présents sur nos terres : réalisations d'inventaires naturalistes, sensibilisation autour de nos valeurs et démarches. L'écologie, c'est complexe, et nous y sommes confrontés tous les jours avec nos réalités. **Le soutien du Conservatoire nous est donc précieux.**

La conservation de la biodiversité au service de l'agriculture

L'action des Conservatoires d'espaces naturels contribue à soutenir l'activité agricole. La remise en pâturage de sites abandonnés et la mise à disposition de foncier favorisent l'installation de jeunes agriculteurs ou consolident des exploitations existantes, notamment sur des territoires où les terrains disponibles sont rares. Les investissements pris en charge par les Conservatoires d'espaces naturels pour la réalisation de travaux de débroussaillage et de réouverture de milieux enfrichés ou la mise en place d'équipements pastoraux (clôtures, systèmes d'abreuvement) constituent un soutien indirect non négligeable. Ils permettent de restaurer et de reconquérir des surfaces devenues inexploitables et de faciliter leur usage courant, sur des terrains souvent difficilement mécanisables.

La biodiversité : un véritable atout pour les agriculteurs

Les milieux naturels pâturés, souvent pauvres en éléments nutritifs, produisent moins de fourrage que les prairies classiques, mais **leur importante diversité floristique est bénéfique pour la santé du bétail** (apports d'oligoéléments, limitation du parasitisme, etc.) et la **qualité des productions agricoles** (qualité organoleptique du lait et des fromages, viande issue de parcours, etc.). Intégrer dans une exploitation agricole les milieux naturels présentant une flore diversifiée et préservée permet l'**adaptation aux conditions climatiques**. Les milieux humides s'avèrent par exemple intéressants pour bénéficier d'herbages en période de sécheresse. Les milieux secs, même s'ils souffrent des périodes sèches, possèdent une flore adaptée, capable de redémarrer rapidement. Les prairies diversifiées peuvent supporter un décalage de la production (retard d'exploitation les années pluvieuses par exemple) sans perte significative de leur valeur fourragère.

D'autres exemples de partenariats agricoles

- Des partenariats sont mis en place sur des milieux particuliers tels que les étangs, en lien avec des pisciculteurs, ou sur les petites cultures, avec des céréaliers, pour la préservation de la flore messicole (cf. Sabot de Vénus n°52).
- (Re)découvrez les partenariats mis en place avec les lycées agricoles et la SAFER dans les Sabot de Vénus n°47 et 50.

Agriculture et préservation de la nature sont bel et bien liées. Pour preuve, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels sera présent au Salon de l'agriculture en février 2022!

Bertrand COTTE

Chargé de missions Conservatoire de Franche-Comté

Antoni ARDOUIN

Chargé de missions territorial Côte-d'Or Conservatoire de Bourgogne

La parole à...

Adrien PONCET

Producteur en lait bio (yaourts et Brillat-Savarin), éleveur de vaches montbéliardes/jersiaises et polyculteur. Partenaire du Conservatoire de Franche-Comté via un bail rural à clauses environnementales depuis 2013 sur la prairie humide de la Chau à Montholier (39)

"Je ne vois que des avantages à ce partenariat"

À mon installation, lorsque je me suis porté candidat pour cette prairie humide située à 500 m de la ferme que je reprenais, le Conservatoire a joué le jeu de la proximité et de la jeunesse! Le **bail rural**

à clauses environnementales est basé notamment sur une fauche tardive après le 15 juillet. Je fais aussi pâturer le troupeau en fin d'été. Je ne vois que des avantages à ce partenariat! Cela me permet de désintensifier mes autres pâtures et la présence de bosquets et de sources est avantageuse! Je l'appelle aussi « prairie médicaments » car l'herbe verte, riche en fleurs, est excellente pour les vaches lors des périodes de transition alimentaire. Il y a beaucoup d'échanges et d'écoute avec le Conservatoire qui m'ont amené à une certaine réflexion : j'ai par exemple décalé mes dates de fauche sur mes autres prairies.